



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E73895

VALABLE JUSQU'AU 21/10/2026

ÉDITÉ LE

15/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1991

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 29/07/2025
250 000

Raison sociale : DUFRESNE

Sigle : SARL DUFRESNE

ZONE ARTISANALE
61100 SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALENCON 2000B51612

Siret : 383 916 020 00019

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 3130170

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000022015216504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000022015216504

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Téléphone : 02 33 65 74 80

Fax : 02 33 66 29 87

Portable : 06 25 12 26 11

Site Internet : www.chauffage-dufresne.fr

E-mail : ets.dufresne140@orange.fr

Responsabilité légale :

DUFRESNE STÉPHANE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	20/10/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/09/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	29/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/09/2022
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	15/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	15/02/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.